



**FACULTÉ DES SCIENCES
MONTPELLIER**

CONSEIL
SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2020 - N° 312 -



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Relevé de conclusions approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 14 octobre 2020

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A : PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS

Rachel **CERDAN**
Benoîte **DE SAPORTA**
Gilles **DESPAUX**
Agnès **FICHARD-CARROLL**
Jean-Sébastien **FILHOL**
Marie **FORET**
Sylvie **HURTREZ**
Philippe **MÜNCH**
Bertrand **PLEZ**
Michael **SMIETANA**

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
X	
X (Départ 9h40)	Rachel CERDAN
X	
X	
	Gilles DESPAUX
	Marie FORET

Collège B : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Richard **ARINERO**
Emilien **AZEMA**
Séverine **BERARD**
Anne-Muriel **CHIFFOLLEAU**
Christine **LEREDDE**
Vanessa **LLERAS**
Alban **MANCHERON**
Fleurice **PARAT**
Marc **ROLLAND**
Béatrice **ROY**

X	
X	
X	
X	
X	
	Benoîte DE SAPORTA
	Marc ROLLAND
X	
X	
X (Départ 10h)	Jean-Sébastien FILHOL

Collège C : USAGERS

	Présent(e)	Représenté(e) par
Oriane BASSO		
Nolwenn BAUTIER (suppléant)		
Maxime BOUDET		
Teddy BAYLET (suppléant)		
Alban DURAND		
David ABEZA (suppléant)		
Noémie FRERE		
Aude BRETAGNOLLE (suppléant)		
Coraline MONTARIOL		
Adèle BARROIL (suppléant)		
Axelle SCHMITT		
Déborah GARCIA (suppléant)		
Alexandre SERP		
Thomas BESSEDE (suppléant)		
Renaud SOROT		
Guilhem FOUILHE (suppléant)		

Collège D : Personnels IATSS

Georges BOUBY		
Dalila HAMMAR		Richard ARINERO
Nabil KOUADRI		
Nicolas MOUREAU	X	

Personnalités extérieures

Christian **ASSAF**
(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)

Michaël **DELAFOSSÉ**
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Jacques **DIETRICH**
(Conseil Économique, Social et Environnemental Régional -Occitanie-
Pyrénées- Méditerranée)

Éric **JALLAS**
(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)

Chantal **MARION**
(Montpellier Agglomération)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	

Personnalités extérieures à titre personnel

Sylvie **MALACARNE**

Alexandre **PATERNE**

Jean-Pierre **PECOUL**

X	
X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40

En début de séance, 24 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée

Invités permanents présents :

- *Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale*
Agnès FICHARD-CARROLL

- *Directeur (trice) s adjoint(e)s*
Marc HERZLICH (Patrimoine)
Frédéric LEMOIGNO (Pédagogie/LMD5)

- *Directeurs Département d'enseignement / Service d'appui à la pédagogie*
Benoite DE SAPORTA (Mathématiques)
Marie FORET (Physique)
Pascale GALL-BORRUT (EEA)
Stephan GASCA (DDL)
Yann LEREDDE (TEE)
Hervé LOUCHE (Mécanique)
William PUECH (Informatique)
Ian ROBBINS (Bio MV)
Arnaud MARTIN (BE)

- *Chefs de service*
Gilles GUEVELLOU (Directeur administratif)
Béatrice GOUJON (Directrice administrative adjointe)
Sandrine VILLANUEVA-THERON (Directrice administrative adjointe)

- *Responsables Pédagogiques*
Richard ARINERO (Licence)
Bernard GODELLE (Master)

- *Chargés de mission*
Jérôme CASTELLON (Evaluation)
Sylvie HURTREZ (Planning/Prose)

- *Secrétaire de séance*
Sandra GAUCERAND (Assistante de direction)

Le **mercredi 2 septembre 2020**, à 9 heures, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 27 août 2020, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, en visioconférence, via l'application informatique StarLeaf.

1. Introduction

a. Ordre du jour

Avant de débiter la séance, **M. HOFFMANN** salue l'auditoire et lui souhaite une bonne rentrée 2020.

M. HOFFMANN annonce l'ordre du jour :

- 1- Introduction du Directeur,*
- 2- Vote de DU,*
- 3- Vote des PV n°310, 310bis, 310ter et 311,*
- 4- Vote des Modalités de Contrôle des Connaissances,*
- 5- Point d'information : Village des Sciences B,*
- 6- Point sur la rentrée 2020,*
- 7- Questions diverses.*

M. HOFFMANN annonce que les prochains Conseils se dérouleront, si cela est possible, en présentiel. Il informe l'assemblée du calendrier de ces conseils, pour le premier semestre :

- Mercredi 14 octobre 2020 à 8h45,
- Jeudi 5 novembre 2020 à 13h45,
- Mercredi 9 décembre 2020 à 8h45.

M. HOFFMANN souligne qu'exceptionnellement, la séance du mois de novembre se tiendra un jeudi après-midi et non un mercredi matin, comme de coutume. Il ajoute que le lieu sera précisé ultérieurement. Les distanciations physiques ne pouvant être respectées à la Salle des Actes, le Conseil sera réuni dans un amphithéâtre de la Faculté. Le port du masque sera obligatoire.

b. Point sur la situation sanitaire actuelle

M. HOFFMANN souhaite faire un point sur la situation sanitaire actuelle et laisse la parole à **Mme FICHARD-CARROLL**, Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale à l'Université de Montpellier.

Mme FICHARD-CARROLL rappelle que **M. HOFFMANN** a adressé, le 1^{er} septembre dernier, un mail à l'ensemble des personnels de la Faculté des Sciences, concernant l'organisation de la rentrée 2020. Ce courrier reprend l'essentiel des informations relatives à la situation actuelle. Elle confirme que la reprise des enseignements se fera en présentiel, et comme le définit l'arrêté préfectoral n° 2020.01.977, le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de l'Université de Montpellier. Elle précise que les personnes ayant une prescription médicale, ainsi que les candidats à un examen ou concours - dès lors qu'ils sont assis à leur place -, sont exemptés du port du masque.

Mme FICHARD-CARROLL indique que les masques sont à la charge des usagers. Toutefois, l'établissement va mettre à disposition 2 masques lavables qui seront distribués très prochainement aux étudiants. Concernant les personnels

enseignants et IATS, il incombe à la structure (composante, laboratoire) de les fournir, de même que le gel hydro-alcoolique.

Mme FICHARD-CARROLL ajoute qu'à partir du 7 septembre, et ce pendant 15 jours, des étudiants ambassadeurs vont faire le tour du campus afin de sensibiliser leurs pairs sur le port du masque et le respect des gestes barrières. Ils disposeront dans leur sac à dos de quelques masques qu'ils pourront fournir à ceux qui n'en possèdent pas. De plus, des affiches de sensibilisation ont été placardées dans tous les lieux fréquentés par les étudiants et les personnels. Elle souligne que, comme demandé par le Ministère, des réunions de sensibilisation et d'information seront organisées par l'Université.

Mme FICHARD-CARROLL rappelle la définition d'un cluster : il s'agit d'un regroupement d'au moins trois cas déclarés en même temps, partageant le même environnement. Elle explique que si cela arrive au niveau de l'Etablissement, il n'est pas exclu d'envisager la fermeture d'une classe, voire du campus. Aussi, et pour identifier de possibles cas contact, l'Université propose que les étudiants et les personnels conservent la même place dans la salle qu'ils occupent pour un cours, une réunion, etc. Cela dans la mesure du possible.

Mme FICHARD-CARROLL précise quelques règles à respecter :

- lavage et désinfection des mains régulièrement,
- aération fréquente des locaux,
- respect du sens de circulation et gestion des flux.

Mme FICHARD-CARROLL signale que seul le médecin traitant est habilité à établir un diagnostic et à préciser la procédure à suivre. Si un étudiant présente des symptômes, un enseignant ne peut se prononcer sur ceux-ci. Il doit inviter l'étudiant à se rendre chez son médecin traitant qui, en cas de maladie avérée, le signalera à la CPAM puis à l'ARS.

Mme FICHARD-CARROLL annonce que les activités sportives reprennent sur le campus, et que les réunions peuvent se dérouler en présentiel, à condition que les règles sanitaires soient respectées. Elle souligne que les organisateurs des rencontres sont responsables du respect des consignes de sécurité, et doivent les faire respecter. Concernant les manifestations, **Mme FICHARD-CARROLL** indique qu'elles peuvent avoir lieu sur le campus. Pour cela, une demande doit être déposée auprès du Président de l'Université et du référent Covid. Une fiche spécifique et une présentation de l'évènement devront être fournies. Elle rappelle que les associations sont responsables de leurs activités même si elles se déroulent sur le campus.

Mme FICHARD-CARROLL précise qu'elle sera la référente Covid au niveau de l'Université de Montpellier. D'autres référents seront nommés au sein des composantes, de la médecine préventive, etc..., afin de constituer un réseau de correspondants. Elle ajoute qu'une adresse mail dédiée va être créée, et invite les personnes qui souhaitent la joindre à ce sujet de ne pas la contacter personnellement mais à cette adresse. Une communication sera prochainement faite à ce sujet. Elle reconnaît que la situation actuelle est compliquée, et elle demande aux enseignants qui se retrouvent face à des étudiants qui présentent des symptômes de Covid 19 d'être bienveillants envers eux. Elle regrette de ne pas avoir plus d'information à communiquer sur la posture administrative à tenir.

M. PATERNE demande à **Mme FICHARD-CARROLL** s'il est possible de regrouper les demandes d'autorisation préfectorale lors d'organisation de manifestations.

Mme FICHARD-CARROLL lui répond que c'est possible et d'ailleurs elle le conseille. Mais elle précise que ce n'est pas une demande d'autorisation mais une déclaration d'évènement.

Mme HURTREZ remercie **Mme FICHARD-CARROLL** pour toutes ces informations. Elle souhaite avoir plus de renseignements concernant la distanciation.

Mme FICHARD-CARROLL explique que le discours du Ministère est assez ambigu sur ce sujet. Le port du masque est obligatoire mais il n'y a pas d'obligation concernant la distanciation, qu'elle préconise cependant quand cela est possible. Concernant l'aération des locaux, **Mme. HURTREZ** fait remarquer qu'il n'y a aucune ouverture dans certains amphithéâtres. Elle se demande si, malgré tout, les enseignants peuvent les utiliser, ou s'ils doivent envisager d'autres locaux.

Mme FICHARD-CARROLL lui répond qu'il n'y a, à l'heure actuelle, rien de spécifiquement prévu concernant l'utilisation des amphithéâtres.

Mme. HURTREZ s'inquiète et demande qui est responsable si un étudiant ou un personnel déclare la maladie ?

Mme FICHARD-CARROLL lui répond que le chef d'établissement est le principal responsable. Toutefois, les organisateurs de réunions et/ou de manifestations sont aussi responsables du respect des consignes de sécurité.

M. CASTELLON demande s'il est légal de prendre la classe en photo afin de déterminer où sont assis les étudiants, dans le cadre du traçage des cas contact.

Mme FICHARD-CARROLL l'alerte sur le droit à l'image, si photo il y a, les étudiants doivent accorder et signer une autorisation spéciale.

M. LEREDDE reprend l'article du droit du travail qui décrit le droit de retrait. Il explique qu'en droit du travail, le droit de retrait est la possibilité donnée à un salarié de se retirer d'une situation de travail lorsqu'il y a des motifs de penser qu'elle présente un danger pour sa vie ou pour sa santé. Il ajoute que c'est un droit individuel, qui doit être pris par la personne concernée. Il pense important qu'une communication soit faite à ce sujet pour sensibiliser les enseignants qui se retrouveraient, face à une situation qu'ils jugeraient dangereuses pour leur santé car les conditions sanitaires ne seraient pas respectées. Il insiste, c'est au personnel, lui-même, de choisir de faire cours ou pas. Il précise que si l'enseignant décide d'appliquer son droit de retrait, il devra en avvertir la Direction de la Faculté. **M. LEREDDE** demande à la Direction de la Faculté de communiquer, auprès des personnels, pour les informer sur l'exercice de ce droit.

M. CLEMENT s'interroge sur le port du masque obligatoire à l'exception des candidats à un examen ou un concours. Pour lui, il s'agit d'une situation à risque que de laisser un certain nombre de personnes sans masque enfermés dans une même salle. Il note que les étudiants pourraient aussi être autorisés à ne pas porter de masque lorsque qu'ils sont en TP assis à leur place.

Mme FICHARD-CARROLL précise qu'il s'agit d'une limite imposée par le décret préfectoral : il faut respecter la réglementation. Elle ajoute, qu'au vu de la situation qui se dégrade, un nouveau décret va sortir prochainement. Elle craint qu'il soit encore plus strict que le dernier.

M. HOFFMANN rappelle que le décret ne dépend pas de la Faculté des Sciences. Le Conseil ne peut donc pas intervenir dans le cadre de ces dispositions réglementaires.

Pour **M. GODELLE**, la règle imposée pour les examens et concours est une absurdité. Il signale que s'il se trouve de surveillance à un examen, il demandera aux étudiants d'enlever leur masque afin de contrôler leur identité, puis de le remettre dès lors qu'ils seront assis. Si cela n'est pas possible, il exercera son droit de retrait.

Mme LEREDDE approuve les propos de **M. GODELLE**. Elle s'interroge : si un étudiant montre des symptômes de la maladie, de quelle latitude dispose l'enseignant pour lui signifier qu'il ne doit pas rester en cours ?

Mme FICHARD-CARROLL craint qu'il n'y ait que peu de latitude, mais elle ne peut être affirmative car elle ne possède pas assez d'informations à ce sujet. Aussi, elle va se renseigner. Toutefois, elle conseille de sensibiliser l'étudiant et de l'inviter à consulter son médecin traitant.

Mme FICHARD-CARROLL répète, elle préconise la bienveillance de la part des enseignants et des IATS.

Mme FICHARD-CARROLL s'excuse, ayant d'autres impératifs, elle doit quitter l'assemblée.

M. HOFFMANN la remercie pour son intervention. Il invite les personnes ayant d'autres interrogations à les lui faire remonter, il les fera suivre à **Mme FICHARD-CARROLL**.

2. Vote de DU

M. HOFFMANN informe que le Conseil est invité à se prononcer, ce jour, sur la création du Diplôme Universitaire « Expertise numérique pour la protection des populations et des milieux dans les métropoles du sud Montpellier UNESCO International Water Center – MAREMA Côte d'Ivoire ». Il rappelle que ce DU a déjà été présenté et soumis à l'approbation de l'assemblée en séance du 8 juillet dernier, mais le Conseil avait émis des demandes de modification de la maquette, et souhaité plus d'informations. Il a donc invité les porteurs de ce projet à venir le présenter, et à répondre aux questions de l'auditoire.

M. HOFFMANN précise que la maquette a été modifiée comme l'avait demandé le Conseil. Il explique que **Mme BORRELL**, étant en déplacement, ne peut assister à cette séance. Elle est donc représentée par **M. LESAGE** qui participe à ce projet, et à qui il laisse la parole.

M. LESAGE salue l'assemblée et présente le DU « Expertise numérique pour la protection des populations et des milieux dans les métropoles du sud Montpellier UNESCO International Water Center – MAREMA Côte d'Ivoire ». Il explique que cette formation interdisciplinaire s'inscrit dans le cadre de formations courtes réalisées à l'international. La FdS est le porteur principal, par l'intermédiaire de **Mme BORRELL**, mais le diplôme est construit en collaboration avec l'IUT Montpellier-Sète, Polytech Montpellier et l'IRD. Il est destiné à offrir une formation dans les pays du sud, et est dispensé dans les universités de Côte d'Ivoire INP-HB, Université Nangui Abrogoua et Université de Man. Il fait suite au projet MAREMA sur la thématique des risques environnementaux et de la ressource en eau au sud.

M. LESAGE ajoute que ce DU est exclusivement dédié aux étudiants inscrits au sein d'une université partenaire du sud. Cependant, une inscription secondaire à la FdS leur sera délivrée. Il précise que l'objectif, pour l'étudiant, est d'acquérir des compétences interdisciplinaires, opérationnelles et novatrices, pour adapter le développement des métropoles du sud aux besoins de protection des populations face aux risques environnementaux, et aux besoins du milieu face aux risques de perte de biodiversité.

M. LESAGE informe que 2 versions sont proposées et seront appliquées selon la situation sanitaire (possibilité ou pas de se déplacer).

M. HOFFMANN remercie **M. LESAGE** pour cette présentation et ouvre le débat.

Mme LEREDDE réitère les propos qu'elle a tenus lors du précédent Conseil. Pour elle, le diplôme est cohérent mais elle alerte l'assemblée sur la forme. Elle note qu'au départ, cette formation était portée par le Département d'enseignement BE et désormais il est hors Département. Elle se demande s'il est possible d'ouvrir une formation qui n'est pas rattachée à un Département d'Enseignement.

M. HOFFMANN confirme que cela est possible. Il prend l'exemple du DU « Formation aux études scientifiques françaises » : ce diplôme est porté par la Faculté mais il est hors Département du fait de sa transdisciplinarité. Les objectifs de ce DU « Expertise numérique pour la protection des populations et des milieux dans les métropoles du sud Montpellier UNESCO International Water Center – MAREMA Côte d'Ivoire », permettent qu'il soit hors Département.

M. HOFFMANN rappelle que le principe du Diplôme Universitaire repose sur l'autofinancement. Il doit également n'avoir aucune incidence sur les formations initiales proposées par la Faculté.

Mme LEREDDE est étonnée qu'un enseignant puisse ouvrir un DU en lien avec une certaine discipline, sans qu'il soit porté par le Département concerné...

Mme HURTREZ approuve les propos de la **Mme LEREDDE**. Elle trouve la démarche étonnante car le Diplôme Universitaire présenté reprend la thématique portée par les Départements BE et TEE. Elle est surprise par la façon de faire, ainsi que par la méthode de travail.

M. GODELLE note que les Départements concernés, s'ils sont représentés dans cette séance, peuvent donner leur avis sur cette formation.

M. HOFFMANN rappelle que les Directeurs de ces 2 Départements sont déjà intervenus lors de la précédente présentation, le 8 juillet 2020.

M. LEREDDE, Co Directeur du Département TEE, explique que les seuls documents qu'il a en sa possession sont ceux présentés à l'assemblée. Il précise que TEE donne un avis grandement négatif à cette formation.

M. MARTIN, Directeur du Département BE, informe ne pas avoir discuté de la création de ce DU avec le Bureau du Département. Il ne peut donc donner un avis.

M. HOFFMANN rappelle que le Conseil a déjà débattu sur cette création. La maquette a été modifiée à la demande de l'assemblée. Aussi, il propose à cette dernière de se prononcer.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la création du Diplôme Universitaire « Expertise numérique pour la protection des populations et des milieux dans les métropoles du sud Montpellier UNESCO International Water Center - MAREMA Côte d'Ivoire ».

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 38

Membres présents et représentés : 24

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 24

Pour : 12

Contre : 2

Abstention : 10

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la création du DU suscité.

M. HOFFMANN précise que le Conseil doit se prononcer chaque année sur le renouvellement des Diplômes Universitaires. L'année prochaine, il invitera alors **Mme BORRELL** à se rapprocher des Départements BE et TEE.

M. LEREDDE félicite et remercie avec ironie **M. HOFFMANN** pour le manque de démocratie au sein de ce Conseil.

M. HOFFMANN ne comprend pas la remarque de **M. LEREDDE** mais prend note de ses remerciements.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** passe au point suivant.

3. Vote des PV n°310, 310bis, 310ter et 311

M. HOFFMANN informe que 4 relevés de conclusions sont proposés au vote de l'assemblée :

a. Vote du PV n°310 - Conseil du 10 juin 2020

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle souhaite apporter des commentaires sur ce document.

En l'absence de remarque, **M. HOFFMANN** propose de procéder au vote du relevé de conclusions n°310 - Conseil du 10 juin 2020.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le relevé de conclusions n°310 du 10 juin 2020.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 38

Membres présents et représentés : 24

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 24

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au relevé de conclusions n°310 du 10 juin 2020.

c. Vote du PV n° 310bis - Conseil du 15 juin 2020

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle souhaite apporter des commentaires sur ce document. Il précise que la demande de modification de **Mme LEREDDE** a été prise en compte.

En l'absence de nouvelle observation, **M. HOFFMANN** propose de procéder au vote du relevé de conclusions n°310bis - Conseil du 15 juin 2020.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le relevé de conclusions n°310bis du 15 juin 2020.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 38

Membres présents et représentés : 24

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 24

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au relevé de conclusions n°310bis du 15 juin 2020.

d. Vote du PV n°310ter - Conseil du 25 juin 2020

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle souhaite apporter des commentaires sur ce document.

En l'absence de remarque, **M. HOFFMANN** propose de procéder au vote du relevé de conclusions n°310ter - Conseil du 25 juin 2020.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le relevé de conclusions n°310ter du 25 juin 2020.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 38

Membres présents et représentés : 24

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 24

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au relevé de conclusions n°310ter du 25 juin 2020.

e. Vote du PV n° 311 - Conseil du 8 juillet 2020

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle souhaite apporter des commentaires sur ce document.

En l'absence de demande d'information complémentaire, **M. HOFFMANN** propose de procéder au vote du relevé de conclusions n°311 - Conseil du 8 juillet 2020.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le relevé de conclusions n°311 du 8 juillet 2020.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 38

Membres présents et représentés : 24

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 24

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au relevé de conclusions n°311 du 8 juillet 2020.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour l'ensemble de ces votes, et suggère de passer au point suivant.

4. Vote des Modalités de Contrôle des Connaissances

M. HOFFMANN rappelle que la collecte des Modalités de Contrôle de Connaissances (MCC) pour l'année universitaire 2020-2021 a été réalisée. Pour cela, l'application dédiée était ouverte jusqu'au 24 juillet dernier. **M. ARINERO** a tout de même procédé à quelques modifications après la fermeture. Les tableaux récapitulatifs seront transmis à la DFE, après validation du Conseil, puis soumis à la CFVU.

M. HOFFMANN ajoute que la Direction avait invité les responsables de formation à passer leurs UE en Contrôle Continu Intégral (CCI).

Mme BERARD note que la collecte allait jusqu'au 24 juillet dernier. Elle pensait pouvoir faire des modifications lors de la rentrée.

M. ARINERO explique avoir procédé à de minimes modifications jusqu'à ce jour. Cependant, dès que le Conseil aura validé les MCC, il ne pourra plus le faire.

Mme BERARD regrette qu'il n'y ait pas eu de rappel effectué par la Direction pour que les enseignants retardataires puissent signaler les modifications prévues sur leurs UE.

M. HOFFMANN rappelle que la règle est que les étudiants aient accès aux MCC dès la rentrée. Il se souvient que cela n'était pas le cas à une époque. Il précise que la Direction a pour volonté de respecter les délais exigés, afin que les étudiants disposent de cette information dès la reprise des enseignements.

M. HOFFMANN propose aux enseignants qui souhaitent effectuer des modifications, à la marge, de les transmettre très rapidement à **M. ARINERO**.

M. HOFFMANN demande à l'auditoire s'il a d'autres remarques concernant les MCC.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les Modalités de Contrôle des Connaissances Licence et Master - année universitaire 2020-2021.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 38

Membres présents et représentés : 24

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME aux Modalités de Contrôle des Connaissances Licence et Master - année universitaire 2020-2021.

M. HOFFMANN remercie le Conseil pour ce vote unanime et propose de passer au point suivant.

5. Point d'information : Village des Sciences B

M. HOFFMANN cède la parole à **M. HERZLICH**, Directeur Adjoint en charge du Patrimoine.

M. HERZLICH fait un point d'étape immobilier/travaux :



Conseil de la Faculté des Sciences du 02/09/2020

Point d'étape Immobilier / travaux

Village des sciences, phase B

Opération Campus un campus intégré

Construction d'un bâtiment neuf sur l'emprise de l'actuel bâtiment 6 pour les départements EEA, Info, Méca et Physique (et Vie des campus et SCMPPS)

Printemps 2020 : désignation du groupement lauréat du concours :



ipa ignacio prego architectures
prego - souleau • ingénieurs et architectes associés

Septembre à Décembre 2020 : préparation des plans définitifs, sur la base du projet retenu par le jury de concours (dépts FdS concernés, direction FdS, DPI UM, Opération Campus, architectes)

Avril - Mai 2021 ? Déconstruction du bâtiment 6 (après remise en service du bâtiment 5)

Été ou automne 2021 ? Début des travaux de construction du nouveau bâtiment 6



M. HERZLICH demande à l'assemblée si elle a des questions relatives à cette première partie de la présentation.

M. PATERNE note qu'il avait été évoqué une salle d'accueil et d'évènement pour les associations.

M. HERZLICH indique que des locaux d'exposition, et une salle polyvalente, sont prévus mais il ne peut pas en dire plus car cela relève de la Direction de la Vie du Campus. Il ne gère que la partie Faculté des Sciences.

M. FILHOL demande à **M. HERZLICH** s'il dispose d'informations concernant la Chimie.

M. HERZLICH lui répond que les bâtiments 1, 2, 3 et 4 doivent être déconstruits. De ce fait, la Chimie, la Physique la Mécanique et l'EEA seront très touchées par l'opération de déménagement qui s'en suivra. Il ajoute qu'une demande de CPER a été déposée pour le réaménagement des bâtiments 23, 25 et 26.

M. MOUREAU s'interroge sur la construction de la serre : **M. HERZLICH** aurait-il des informations ?

M. HERZLICH explique que la serre ne fait pas partie du Village des Sciences mais du Plan Campus. Il indique que la personne qui était en charge de ce dossier est partie, il attend les coordonnées d'un nouveau contact pour se renseigner.

M. HERZLICH propose de passer à la 2^{ème} partie de sa présentation : les travaux du bâtiment 5 :

Travaux du bâtiment 5



Rénovation énergétique et isolation, mise en sécurité et travaux d'accessibilité du bâtiment 5 de Triolet

Calendrier initial : remise en service en janvier 2021

Calendrier probable suite au confinement : printemps 2021

A l'issue des travaux :

- 12 salles de TD de 40 places (1^{er} étage, entrées d'amphi)
- Amphis inchangés (configuration améliorée A5.06)
- Locaux rénovés pour le DDL au RDC et Rez de Jardin
- 6 salles de TD informatisées au RDC (24 places ?)
- Pas de reconfiguration intérieure (sauf DDL)
- 3 salles TD + bureaux IAE ; 3 salles TD Polytech (pour PEIP) ; locaux pour la DVC (ancienne cafétéria)

A prévoir : 2^e phase de travaux plus tard (financement à trouver) avec une évolution (non arbitrée) de la configuration intérieure



M. HERZLICH demande si l'assemblée a des questions sur cette deuxième partie.

M. PATERNE indique que les Associations du Taust et de l'OSUM utilisent régulièrement l'amphithéâtre 5.06, notamment pour des répétitions. Il s'interroge sur une potentielle rencontre avec la Direction de la Faculté pour faire un point sur les travaux prévus dans cette salle, et sur l'utilisation d'un nouvel amphithéâtre.

M. HERZLICH pense intéressant qu'une rencontre informelle puisse avoir lieu à ce sujet, mais il rappelle que la Direction de la Vie du Campus est aussi partie prenante de ce projet.

M. FILHOL regrette qu'il n'y ait plus autant de grands amphithéâtres au niveau de la Faculté des Sciences. Il rappelle que les 6 amphis du bâtiment 5 proposaient de grandes capacités d'accueil, ce qui n'est plus le cas avec les nouveaux se situant au bâtiment 36.

M. HERZLICH constate, certes, la perte de ces grands amphithéâtres mais souligne le gain concernant les salles de TD. Avant les travaux, la Faculté comptait 39 salles de TD sur Triolet, elle en compte 52 après travaux.

M. GASCA s'interroge sur l'utilisation d'un certain nombre de salles de TD pour le TOEIC.

M. HERZLICH lui répond qu'il va voir ce qu'il est possible de faire.

En l'absence de nouvelle question, **M. HERZLICH** propose de passer à la 3^{ème} et dernière partie de sa présentation : la ligne 5 du Tram :

Travaux du tramway ligne 5



Travaux menés par la Métropole de Montpellier le long de la route de Mende, partiellement sur l'emprise des terrains dévolus à l'UM (informations données à titre indicatif)

Le chantier occupe actuellement une partie de l'emprise de la voie interne au campus Triolet le long de la route de Mende (zone clôturée).

A la fin des travaux, une nouvelle voie sera reconstituée (pas de modifications des circulations voitures). La limite du campus sera plus proche de cette voie que dans la situation actuelle (perte d'une bande de terrain de largeur variable suivant les endroits) .

Des plantations sont prévues le long de la nouvelle clôture extérieure au campus



M. GODELLE note qu'une nouvelle station de Tram va être nommée « Vert bois ».

M. HERZLICH confirme.

M. GODELLE fait remarquer que la nouvelle configuration conduit à la diminution de la superficie du campus. En se promenant, il a déjà pu constater une perte de plusieurs places de parking.

M. HERZLICH ne dispose pas d'informations précises à ce sujet. Pour cela, il doit se rapprocher de la DPI. Il sait que des modifications du sens de la circulation sont effectivement en cours de réflexion. Il insiste, tous les renseignements qu'il communique à l'auditoire sont à titre informatif car il n'est pas au centre de tous les dialogues. Il est possible qu'il y ait encore de nouvelles modifications sur les projets.

En l'absence de nouvelles remarques de la part de l'assemblée, **M. HOFFMANN** suggère de passer au point suivant et remercie **M. HERZLICH** pour ce point de situation relatif au village des Sciences B.

6. Point sur la rentrée 2020

M. HOFFMANN informe que ce point comprendra deux parties. La première concerne Parcoursup, et la deuxième les courriers qui seront prochainement adressés aux personnels (enseignants-chercheurs, enseignants et IATS) et aux étudiants.

b. Parcoursup

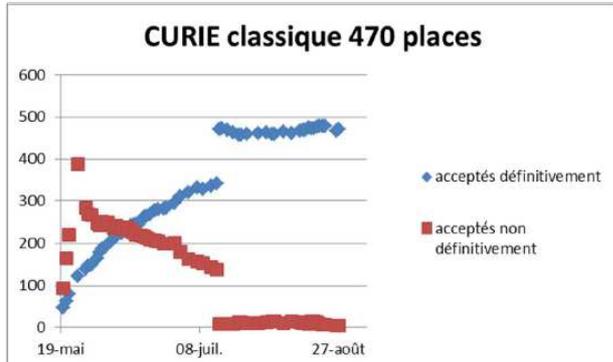
M. HOFFMANN invite **M. ARINERO**, Responsable pédagogique des Licences, à effectuer un point de situation concernant Parcoursup.

M. ARINERO salue l'assemblée et lui présente le tableau de bord Parcoursup, pour les parcours Monod et Curie de la Faculté :

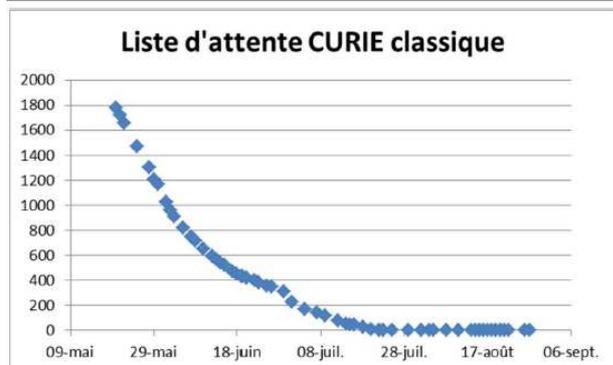
Tableau de bord PARCOURSUP du 28/08/2020

Formation	Places	Nombre de Candidats À APPELER	Rang du dernier candidat appelé	Total candidats ACTUELLEMENT appelés	Dont propositions d'admission acceptées définitivement	Dont propositions d'admission acceptées non définitivement	Dont propositions d'admission en attente de réponse	Propositions d'admission boursiers	Propositions d'admission non résidents	Candidats sur liste d'attente	Propositions d'admission refusées	Candidats classés
CMI Informatique	20	20	134	16	16	0	0	0	0	0	0	82 136
Portail CURIE	470	500	4639	489	2019 : 400 477	2	10	74	57	0	2662	4092
LAS CURIE	80	84	4379	84	81	1	2	17	12	37	658	1843
Portail MONOD	660	670	4341	661	2019 : 692 649	3	9	102	33	185	2112	4567
LAS MONOD	80	82	1719	83	81	2	0	19	4	383	406	3037
CUPGE Mathématiques et Physique	20	20	285	12	12	0	0	0	0	0	144	286
CUPGE Physique et Mathématiques	20	24	307	15	14	1	0	2	0	0	178	308

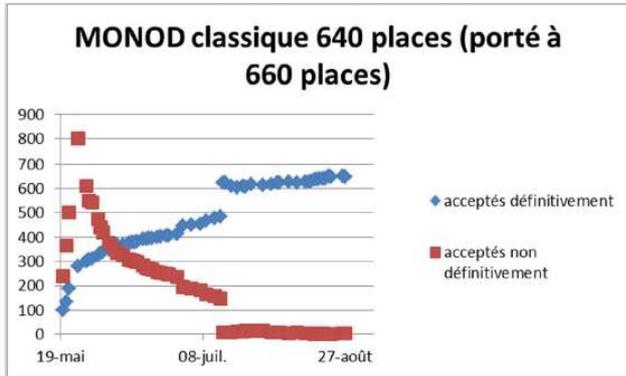
CURIE Classique



Proposition acceptées + Liste d'attente au 28/08/2020



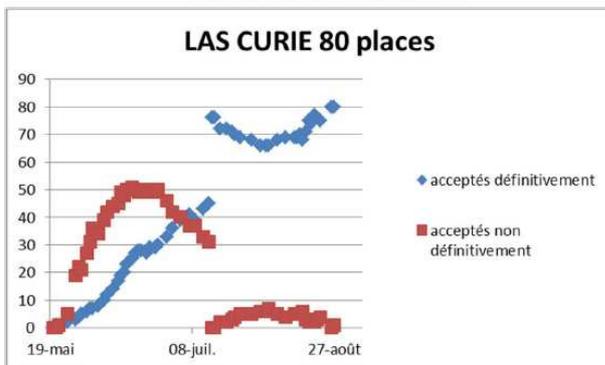
MONOD Classique



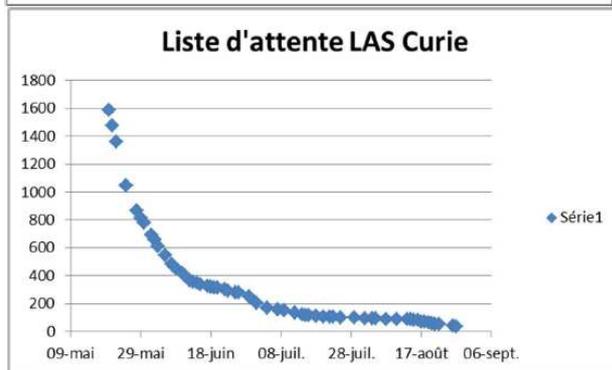
Proposition acceptées +
Liste d'attente
au 28/08/2020



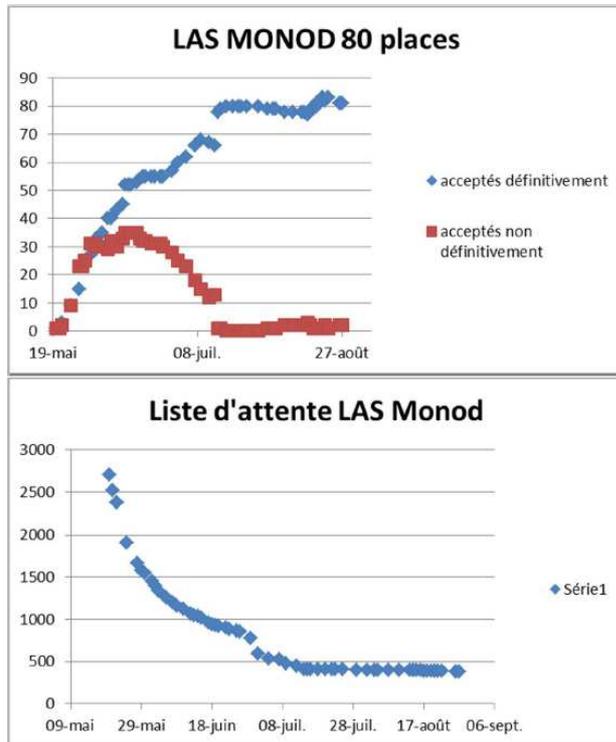
CURIE Accès santé



Proposition acceptées +
Liste d'attente
au 28/08/2020



MONOD Accès santé



Proposition acceptées + Liste d'attente au 28/08/2020

M. LEREDDE remercie **M. ARINERO** pour le travail réalisé, notamment concernant la prérentrée des L1 qui a dû être revue, compte tenu de la situation sanitaire. Il demande s'il est possible d'avoir des informations concernant les modalités de la rentrée 2020 en L1. Il indique que des étudiants ne sont toujours pas acceptés à la Faculté des Sciences en L1. Il conteste le fait que l'université française et la Faculté des Sciences de Montpellier ne pratiqueraient pas la sélection pour l'entrée en L1.

M. LEREDDE alerte le Conseil sur les risques psycho sociaux que les étudiants peuvent subir suite à la COVID. Il rappelle qu'ils n'ont pas eu cours depuis 6 mois. La reprise, pour les nouveaux bacheliers, risque d'être compliquée car ils ne connaissent pas le campus, ni la vie à l'université et ils vont devoir reprendre un rythme vie qu'ils n'avaient plus depuis plusieurs mois.

M. ARINERO explique qu'il a été très souple avec les étudiants qui ne seraient pas passés par Parcoursup. En effet, il a accepté la plupart de ceux qui l'ont contacté, tant que cela a été réalisable. Il ajoute qu'il a travaillé avec **M. GODELLE** et **M. PLEZ**, Responsables des Masters, afin que les algorithmes de Parcoursup soient les moins pénalisants possible.

M. GODELLE complète les propos de **M. ARINERO** et précise qu'il a été fait en sorte de proposer aux étudiants, qui n'ont pas été « sélectionnés », une autre discipline (dans laquelle il restait des places) que celle qu'ils avaient choisie.

Mme LEREDDE rebondit sur les propos de **M. LEREDDE**. Elle explique que ce n'est pas à la Faculté qu'ils en veulent mais au système. Elle souligne le travail remarquable réalisé par la composante et, en particulier, par **M. ARINERO**.

M. HOFFMANN remercie **M. ARINERO** pour tout le travail effectué et pour avoir permis que la rentrée 2020 se réalise dans de bonnes conditions, malgré la situation sanitaire actuelle.

f. Les courriers à venir

Concernant le courrier à destination des personnels, **M. HOFFMANN** rappelle que ces derniers ont été informés le 15 juillet 2020 des 3 scénarii possibles pour cette rentrée universitaire :

- *scénario A* : pas de contraintes, sinon le nettoyage et la désinfection des salles et du matériel,
- *scénario B* - contraintes sanitaires légères : pas de limitation du nombre d'étudiants dans les salles, port du masque obligatoire,
- *scénario C* - contraintes sanitaires plus fortes : scénario B + limitation du nombre d'étudiants dans les salles (rotation des effectifs avec mise en place de binômes,
- *scénario D* - reconfinement ou limitation très forte de la circulation, et donc basculement vers un enseignement en distanciel.

M. HOFFMANN ajoute que **M. ARINERO** rencontrera très prochainement les enseignants volontaires pour l'organisation de la prérentrée, prévue la semaine du 8 septembre, afin de les briefer sur leurs missions.

M. HOFFMANN présente le courrier qui sera adressé aux personnels de la Faculté des Sciences de Montpellier. Il ajoute que le document est disponible sur le Moodle du Conseil. Il explique que le « scénario B » sera appliqué ; les principales consignes sanitaires sont :

- le port du masque obligatoire et le respect des distanciations physiques, quand cela est possible. La visière n'est qu'un dispositif supplémentaire de protection du visage, elle ne peut remplacer le masque que dans certains cas particuliers (TP, notamment en chimie...),
- la désinfection des mains avant d'entrer dans chaque bâtiment. Des distributeurs de gel hydro alcoolique ont été installés à cet effet à l'entrée de chaque bâtiment de la Faculté,
- la veille du respect du sens de circulation imposé aux étudiants, dans les salles et les couloirs,
- la création, au plus vite, de « binômes » ou « trinômes », afin d'anticiper une situation obligeant la Faculté à passer au « scénario C »,
- le respect de l'horaire de fin de créneau affiché dans PROSE, et l'ouverture des fenêtres et portes de la salle, afin d'aérer pendant les 15 minutes d'intercours,
- les premières minutes d'enseignement seront consacrées à :
 - o désinfecter les tables et le matériel de la salle (à effectuer par l'enseignant et par les étudiants). Un pulvérisateur et du papier essuie-tout seront mis à disposition,
 - o relever nominativement au début de chaque séance (cours, TD, TP) l'emplacement de chaque étudiant dans la salle - via des fiches disponibles dans la salle ou sur le site de la Faculté - afin d'identifier ses plus proches contacts. Les enseignants conserveront cet élargement pour un éventuel traçage.

A ce titre, **M. HOFFMANN** ajoute qu'il sera demandé aux étudiants, dans la mesure du possible, de conserver la même place dans la même salle tout au long du semestre.

N'ayant pas de remarque de la part de l'auditoire, **M. HOFFMANN** donne la parole à **M. ARINERO** afin qu'il présente le déroulement de la prérentrée.

M. ARINERO signale que la prérentrée se fera en 2 temps. Le 1^{er} sera consacré à l'enseignant, et le 2^{ème} à la visite du campus. Il explique que les étudiants seront accueillis par les tuteurs qui vérifieront les listes dédiées. Ensuite, le groupe sera pris en charge par l'enseignant qui communiquera toutes les informations pratiques (présentation du campus, site internet, ENT, ...) et pédagogiques (test de positionnement, etc...) nécessaires à l'étudiant, tout au long de l'année. Les étudiants seront ensuite invités à visiter le campus, accompagnés d'un tuteur étudiant, en suivant un parcours défini : scolarité, BU et SCUJO IP, Space, MDE. Les étudiants pourront récupérer leur carte étudiant à l'issue de la visite.

M. ARINERO indique que le port du masque sera obligatoire et que les groupes, composés de 12 étudiants, seront constitués selon les IP de chacun.

M. LEREDDE demande si la Faculté a prévu de mettre à disposition des masques pour les étudiants.

M. HOFFMANN répond que l'Etablissement a effectivement prévu d'offrir 2 masques lavables à tous les étudiants. Il espère qu'ils seront livrés d'ici la prérentrée. Les masques seront distribués en même temps que les cartes étudiant. Il note que l'essentiel a été annoncé par **Mme FICHARD-CARROLL** en début de séance. La Faculté a pour objectif de procéder à une rentrée quasi normale. Il précise que les enseignants, ayant prévu des enseignements à distance ou hybrides, pourront les réaliser dans la mesure où ils sont compatibles avec l'emploi du temps des étudiants.

M. HOFFMANN insiste, il ne faut pas hésiter à contacter la Direction en cas de problème.

M. MOUREAU, responsable d'une salle de TP au sein du Département BE, indique qu'il lui a été demandé de faire preuve de bienveillance et d'accompagner les étudiants se retrouvant en difficulté.

M. HOFFMANN lui répond que cela n'a pas été noté dans le courrier, mais que ces consignes feront l'objet d'une prochaine communication à destination des personnels et étudiants.

M. GODELLE rappelle qu'un point Covid est réalisé à chaque Comité de Direction. Il ajoute qu'il est possible qu'il y ait un confinement ciblé en cours de semestre. Il est urgent de sensibiliser les responsables de parcours et de mentions sur cette éventualité et sur la marche à suivre. Il ajoute qu'au vu de la situation qui se dégrade, le Ministère est aux aguets et le confinement est dans les tuyaux.

M. HOFFMANN indique que la Faculté des Sciences fera passer un message de sensibilisation auprès des responsables de mention, pour éviter que la composante ne se retrouve coincée, notamment au moment des évaluations. Il rappelle que le courrier sera envoyé d'ici la fin de semaine à tous les personnels et les étudiants. En l'absence de nouvelle remarque il propose de passer au point suivant.

7. Questions diverses

g. HCERES

M. HOFFMANN informe que **M. LEMOIGNO** a effectué la remontée des maquettes de la FdS. Toutes ont reçu un avis favorable à l'exception de 2 formations qui devront revoir leur intitulé.

h. Service planning de la Faculté des Sciences

M. PATERNE s'étonne que le service Planning de la Faculté saisisse actuellement les emplois du temps du 1^{er} semestre de l'année universitaire 2020-2021.

M. HOFFMANN explique que certains enseignants ont communiqué les emplois du temps très tardivement, ce qui a retardé la saisie.

Mme HURTREZ confirme les propos de **M. HOFFMANN**, des emplois du temps ont été envoyés durant les vacances scolaires. Le personnel du service planning, ayant repris cette semaine, est en train d'en effectuer la saisie. Elle ajoute que les personnels, même en congé, traitaient leurs mails et elle les en remercie. Elle rappelle que c'est le contexte actuel qui a retardé les enseignants dans la transmission de leurs emplois du temps. En effet, ils attendaient plus d'information sur le déroulement de l'année à venir avant de les envoyer au service planning. L'objectif était d'éviter de procéder à des modifications a posteriori et de surcharger le service.

i. Port du masque et de la visière

M. BOUBY est content que le Département Chimie puisse utiliser des visières et pas seulement des masques.

M. HOFFMANN remercie **M. BOUBY** d'avoir rejoint l'assemblée, même tardivement.

M. BOUBY explique qu'il n'a pu se connecter avant, et il s'en excuse.

M. HOFFMANN rappelle à **M. BOUBY** que le port de la visière, seule, ne protège que très peu les personnes du virus. Il précise que la visière est un dispositif supplémentaire de protection du visage, qui ne doit remplacer le masque que dans certains cas particuliers. Il prend pour exemple les TP Chimie ou Physique où il y a manipulation de produit dangereux.

M. HOFFMANN demande, si cela est possible, de respecter la distanciation entre les étudiants.

M. BOUBY lui explique que le travail, en salle de TP, se fait en binôme. Il est donc difficile de respecter la distanciation physique.

M. HOFFMANN indique avoir une totale confiance envers les techniciens et les utilisateurs des salles de TP. Il ajoute que 900 visières ont été commandées par la Faculté des Sciences. Elles pourront être distribuées pour toutes les salles de TP de la composante. Il souligne qu'il s'agit de simples visières, les spécifiques sont à la charge des Départements.

Mme HURTREZ demande s'il est prévu de mettre des masques transparents à disposition des enseignants.

M. HOFFMANN répond qu'une commande a été passée par la Direction de la Faculté des Sciences.

Sans autre intervention de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 11 heures 25**.

M. HOFFMANN remercie les conseillers de leur présence et signale que le prochain Conseil se réunira le 14 octobre prochain à 8h45, il espère, en présentiel.

M. HOFFMANN rappelle que les personnes rencontrant un quelconque problème et ce, « *de tout ordre* » doivent le faire remonter à la Direction pour qu'une solution puisse être apportée.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Alain Hoffmann

Sandra Gaucerand